

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



31 octobre 2014

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

PROJET DE REGLEMENT

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

Index

Projet de règlement	2
Tableau annexe au règlement.....	3

PROJET DE REGLEMENT**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

Article 1^{er}

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2014, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	14.389,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	14.389,00

conformément au tableau ci-annexé.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Bruxelles, le 31 octobre 2014

Au nom du Collège,

La Ministre-Présidente, en charge du Budget,

Fadila LAANAN

TABLEAU ANNEXE AU REGLEMENT

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2014	Ajustement 2014	Ajusté 2014
	TITRE I – RECETTES COURANTES			
06.01	Recettes diverses	160,00	0,00	160,00
06.06	Recettes du service de prêt matériel	50,00	0,00	50,00
29.01	Intérêts financiers	0,00	0,00	0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	10.101,00	0,00	10.101,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.987,00	0,00	3.987,00
89.17	Remboursement dotation SGS Bâtiments	0,00	91,00	91,00
	TOTAL RECETTES COURANTES	14.298,00	91,00	14.389,00
	TOTAL DES RECETTES	14.298,00	91,00	14.389,00

